

Compte-rendu du Conseil municipal du 28 mai 2014

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille quatorze (23 mai 2014), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi vingt-huit mai deux mille quatorze (28 mai 2014), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Monsieur Dominique BACHELLERIE, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Claudie VECCHI, Madame Laure VIGNEAU

Etaient absents excusés : Monsieur Dominique CLEMENT, Monsieur Didier MORAINÉ, Monsieur Thierry PITTICO

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

1 - Informations diverses

Démission

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Monsieur Dominique Clément, conseiller municipal de Moncaut.

Le conseil municipal, à l'unanimité :
PREND ACTE de cette démission.

SMICTOM

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Alain Lorenzelli, maire de Bruch, a été élu à la présidence du SMICTOM.

Le conseil municipal, à l'unanimité
PREND ACTE de cette élection.

Comité de pilotage Temps d'activité Périscolaire (TAP)

Le 27 mai, s'est tenue une réunion du comité de pilotage. Pour mémoire, la fin de l'école est prévue à 15h15 ; Le temps de TAP (activité ou accueil-garderie) est programmé de 15h25 à 16h15. Monsieur le Maire explique que le débat principal du comité de pilotage s'est focalisé sur la possibilité, pour les parents, de pouvoir récupérer, durant le temps de

TAP, leurs enfants lorsque ceux-ci sont en accueil-garderie. Pour des raisons logistiques, notamment d'inscriptions pour le bus, il s'avère que cette solution s'avère compliquée à mettre en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'instaurer un règlement intérieur pour l'organisation des TAP ;

DECIDE que les parents pourront récupérer leurs enfants à la fin du temps scolaire (à 15h15) mais ne pourront pas les récupérer durant le temps des TAP (entre 15h25 et 16h15), que les enfants soient en activité ou en accueil-garderie ;

DONNE MANDAT à la commission école et à son Maire pour discuter avec le conseil municipal de Montagnac-sur-Auvignon afin de proposer une organisation des TAP la plus coordonnée possible sur le RPI.

Matériel

Monsieur le Maire informe le Conseil que les barrières mobiles ont été acquises et installées pour sécuriser le parvis de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité

PREND ACTE de cette acquisition.

2 – Commissions Communauté de Communes des Coteaux d'Albret

Il est proposé aux conseillers municipaux de participer aux travaux des différentes commissions de la Communauté de Communes des Coteaux d'Albret. Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Olivier LAMOUREUX à la commission « finances » ;

DESIGNE Monsieur Michel LABAT à la commission « voirie » ;

DESIGNE Mesdames Danièle RUFINO et Claudie VECCHI à la commission « enfance, jeunesse et cadre de vie » ;

DESIGNE Messieurs Philippe SOULEAU et Dominique BACHELLERIE à la commission « tourisme, patrimoine et culture » ;

DESIGNE Mesdames Laure VIGNEAU et Audrey MALOSSE-BOURLIOUT et Monsieur Philippe SOULEAU à la commission « communication » ;

DESIGNE Madame Josiane SOURBES et Monsieur David BUTTIGNOL à la commission « développement économique » ;

DESIGNE Monsieur Didier MORAINÉ à la commission « aménagement de l'espace, environnement et agriculture » ;

3 – Chemin lac ASA des 2 monts

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un particulier demandant l'entretien par la mairie du chemin rural du lac ASA des 2 monts. Monsieur le Maire rappelle que ce chemin n'a jamais fait l'objet d'aucun entretien et que, par voie de conséquence, la municipalité n'est pas tenue légalement de l'entretenir.

Le conseil municipal, à l'unanimité

MANDATE Monsieur David BUTTIGNOL pour trouver une solution satisfaisante (demande de passage d'une épareuse, etc.) ;

4 – Logement presbytère bas

Monsieur le Maire rappelle que le logement au rez-de-chaussée du presbytère a fait l'objet d'accord de subvention (environ 9 000€ du Département et 9 000€ de la Région) pour le réaménagement.

Le devis demandé par Monsieur Thierry PITTICO s'élève à 41 629,19€TTC pour l'aménagement intérieur et la rénovation de la terrasse, soit environ 10 000€ de moins que le devis initial établi par l'architecte.

Le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE cette opération de réaménagement du logement situé au rez-de-chaussée du presbytère ;

AUTORISE son Maire à lancer les consultations et à signer les marchés afférents ;

AUTORISE son Maire à contracter les emprunts nécessaires.

6 – Personnel communal

Monsieur le Maire indique qu'un agent municipal (Martine) aurait la possibilité de bénéficier d'un contrat aidé à l'issue de son CDD, à la condition que soit observée une durée de chômage qui suivra la fin de son actuel CDD égale au tiers dudit CDD. Ce nouveau contrat, qui prendrait donc effet autour du mois de novembre 2014, engendrerait un coût global de 355€/mois pour 20 heures de travail par semaine.

Parallèlement, des contacts ont été pris pour le recrutement d'une personne (Valérie) qui pourrait assumer des heures de TAP (3 heures par semaine). D'autres missions sont évoquées pour compléter son contrat de travail qui, là aussi, pourrait bénéficier d'aides de l'Etat pour 20 heures par semaine : activités pour personnes âgées le vendredi après-midi...

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'ouvrir deux postes de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à 20 heures par semaine.

7 – Questions diverses

Abribus

Le projet d'implanter, près du terrain de tennis, un abribus pour les élèves permettrait de concentrer les arrêts de ramassage scolaire à un endroit unique et abrité ; de fait, la suppression de l'arrêt du centre du bourg, près de l'église, éviterait les manœuvres complexes du bus scolaire.

Le devis de fournitures réalisé par Monsieur Thierry PITTICO pour la réalisation de cet abribus s'élève à 1 280€TTC.

Deux observations sont formulées : d'abord, il paraîtrait intéressant de pouvoir éclairer l'abribus (éventuellement en promouvant les énergies renouvelables) ; ensuite, les matériaux envisagés laissent, pour l'heure, interrogatifs sur le rendu final (abribus trop imposant et compact, pas assez aéré).

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de surseoir à statuer dans l'attente d'une analyse plus fine des alternatives possibles quant aux matériaux utilisés ;

MANDATE Madame Danièle RUFINO et la commission « environnement et cadre de vie » pour réaliser cet examen et proposer d'autres solutions techniques.

Eglise de Fontarède

Une partie du mur du cimetière doit être consolidée au risque d'un effondrement partiel.

En outre, des travaux doivent être envisagés rapidement, en particulier au niveau de la toiture de l'église, car des infiltrations sont constatées.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de réaliser les travaux d'urgence pour consolider le mur du cimetière ;

MANDATE Monsieur Philippe SOULEAU pour recenser les travaux nécessaires dans l'église, organiser une rencontre avec Monsieur GONZALEZ, architecte des bâtiments de France, et programmer les investissements au vu des subventions possibles.

Déclaration CPAM

Un courrier sollicitant la déclaration de changement de situation, par le biais du formulaire S111 de la CPAM, de l'ensemble des élus est parvenu à la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DEMANDE que des informations complémentaires soient apportées sur la nécessité et/ou l'obligation de réaliser cette déclaration ;

Travaux sur chemin communal

Un certificat d'urbanisme a été déposé par Monsieur GARCIA pour une parcelle constructible desservie par un chemin rural non carrossable. Monsieur le Maire explique qu'il a donné un avis favorable à la constructibilité du terrain à la condition que le pétitionnaire effectue, à ses frais, les travaux indispensables à rendre praticable le chemin rural pour accéder à sa parcelle. Le pétitionnaire demande que la municipalité puisse poser des buses au droit de l'intersection avec la voirie communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'accéder à la demande de Monsieur GARCIA en achetant et posant les buses facilitant l'évacuation des eaux pluviales provenant de la voie communale ;

Comité des fêtes

Monsieur le Maire expose certaines sollicitations du comité des fêtes (mise en place d'électricité, sécurisation de la place du village pour un concert en juillet, etc.). Il précise, en outre, que le comité des fêtes est favorable à la demande de la municipalité de participer à la fête des voisins prévue le 15 juin 2014, en organisant l'apéritif pour remercier les électeurs des dernières élections municipales.

Le conseil municipal, à l'unanimité

MANDATE Mesdames Danièle RUFINO et Josiane SOURBES pour solliciter les devis relatifs à l'apéritif de la fête des voisins ;

MANDATE son Maire pour demander au comité des fêtes de prévoir une communication commune dans les prospectus qui seront distribués prochainement.

Véhicule

Monsieur le Maire souligne qu'il devient de plus en plus urgent de s'occuper de trouver un véhicule utilitaire de type Piaggio pour l'agent technique municipal (Robert). L'enveloppe budgétaire qui pourrait être consacrée à cet achat avoisinerait les 3 000€HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition d'un véhicule utilitaire ;

MANDATE Monsieur David BUTTIGNOL pour solliciter les devis inhérents.

Fin de la séance : 23h30